



CHARTRE ETHIQUE

RESUME :

La charte éthique définit les principes éthiques et les valeurs essentielles de Freelance services. Elle a pour but de définir les règles, principes et conduites applicables à l'ensemble des salariés et les guides dans leurs activités quotidiennes.

PINCIPALES FONCTIONS CONCERNEES : Tous les employés



TABLE DES MATIERES

1 INTRODUCTION

2 DONNER LA PRIORITE AUX PERSONNES

2.1 Respecter les personnes

2.2 Assurer la santé et la sécurité sur le lieu de travail

2.3 Protégé la vie privée et les données personnelles

3 RESPECTER ET PROTEGER NOS BIENS ET NOS INFORMATIONS

3.1 Protéger nos actifs

3.2 Protéger les informations des tiers

3.3 Maintenir l'exactitude des documents de gestion

4 AGIR DE MANIERE RESPONSABLE

4.1 Respecter nos clients

4.2 S'engager pour la qualité et la sécurité de nos services

4.3 Tolérance zéro en matière de corruption

4.4 Eviter les conflits d'intérêts

4.5 Maintenir des relations de confiance

4.6 Coopérer avec les autorités



1 Introduction

Chez Freelance Services, nous conduisons nos activités avec intégrité et adoptons les normes les plus élevées en matière d'éthique et de responsabilité sociale.

Cette charte éthique a vocation à servir de guide dans des domaines clés, afin de nous assurer que nous menons toujours nos activités dans le respect des valeurs que nous défendons.

Cette charte ne peut pas aborder toutes les situations qui peuvent poser question. En cas de doute, il relève de la responsabilité de chacun d'entre nous de demander conseil. Il convient également de signaler sans délais toute situation susceptible d'aller à l'encontre des lois, politiques ou normes internes.

Nous partageons tous, individuellement et collectivement, la responsabilité de respecter et promouvoir les normes établies dans notre charte éthique.

Nous reconnaissons également la responsabilité qui nous incombe de faire respecter ces normes à une échelle globale, en collaboration avec nos clients.

2 DONNER LA PRIORITE AUX PERSONNES

Nous favorisons l'engagement continu des employés à tous les niveaux de la société et promovons un environnement de confiance et de collaboration au sein des équipes, pour atteindre un succès collectif.

2.1 Respecter les personnes

Nous considérons que le respect entier des droits des collaborateurs créer un environnement de travail positif.

Nous nous engageons à garantir et à promouvoir les droits de l'homme, tels que définis dans la déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que de l'organisation internationale du travail (OIT), relative aux principes et droits fondamentaux du travail.

Nous condamnons la traite des êtres humains, toutes les formes de travail forcé et d'esclavage moderne ainsi que le travail des enfants. Nous respectons la dignité et la vie privée de chaque collaborateur. Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement sur le lieu de travail qu'il soit de nature morale, physique, visuelle où verbale.



2.2 Assurer la santé et la sécurité sur le lieu de travail

La santé et la sécurité de nos employés sont de la plus grande importance pour nous. Nous nous engageons donc à respecter les normes les plus élevées en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail et dans toutes nos activités. Il est de notre responsabilité de signaler toute situation à risque où incident à notre supérieur hiérarchique.

2.3 Protégé la vie privée et les données personnelles

Nous respectons et protégeons la vie privée des personnes ainsi que les droits afférents de nos collaborateurs, client, fournisseur et tierce partie. Nous sommes amenés à recueillir, traiter, utiliser et stocker les données personnelles de nos collaborateurs, de nos tierces parties pour mener à bien nos activités opérationnelles. Dans ce cadre nous sommes tenus de nous conformer à toutes les obligations qui nous incombent en particulier au règlement général européen sur la protection des données 2016/679 (RGPD).

3 RESPECTER ET PROTEGER NOS BIENS ET NOS INFORMATIONS

Protéger nos bien, nos informations, nos compétences et notre savoir-faire, ainsi que tout actif qui nous est confié, est essentiel pour construire la confiance et maintenir notre compétitivité. Nous déployons des efforts constants pour s'assurer qu'aucun de ces actifs ne soient volés, endommagés, indûment utilisés ou détruits.

3.1 Protéger nos actifs

Nous avons tous le devoir de protéger les actifs matériels et immatériels de Freelance services. A cet effet, nous respectons les politiques de sûreté et de cybersécurité, ainsi que les lois et réglementations applicables.

Nous traitons tous nos biens de manière professionnelle, sûre, éthique, légale, productive et à des fins professionnelles.

Les informations et le savoir-faire constituent des atouts majeurs de Freelance services, et nous les protégeons en conséquence. L'accès aux informations sensibles est strictement régulé sur la base du « besoin d'en connaître ». Ces informations ne peuvent être communiquées qu'à des collègues ou à des tiers autorisés qui les sollicitent à des fins professionnelles légitimes, ou lorsqu'elles sont requises par la loi.



3.2 Protéger les informations des tiers

Nos clients, fournisseurs peuvent nous confier des informations confidentielles concernant leurs activités. En tant que partenaire digne de confiance, nous devons traiter les informations conformément à leurs conditions de divulgation et dans le strict respect de toutes les lois et réglementations applicables.

3.3 Maintenir l'exactitude des documents de gestion

Nos parties prenantes se fient à la précision et l'exactitude des informations contenues dans nos documents. Nous veillons donc à ce que les informations que nous communiquons soient précises, récentes, complètes, correctes et compréhensibles.

Nous nous abstenons de créer ou de participer à la création de documents susceptibles de tromper les lecteurs ou de masquer une quelconque activité induite.

Nous gérons puis détruisons tous les documents de nos clients conformément aux délais et procédures de conservation des archives.

4 AGIR DE MANIERE RESPONSABLE

Forts de nos valeurs d'intégrité, d'honnêteté, et de transparence, Freelance Services se veut un partenaire de confiance indéfectible pour nos clients. Nous nous engageons à mener nos activités de façon responsable partout où nous opérons, dans le respect des lois et réglementations ainsi que des règles et procédures internes.

4.1 Respecter nos clients

Nous nous engageons à traiter honnêtement et équitablement tous nos clients, quelle que soit leur entreprise, et à honorer nos engagements contractuels.



4.2 S'engager pour la qualité et la sécurité de nos services

Nous ne devons en aucun cas accepter une quelconque concession concernant la qualité ou la sécurité de nos services. Le maintien des normes élevées de sécurité des services est dans notre intérêt comme dans celui de nos clients et de toutes nos parties prenantes.

Nous respectons l'ensemble des règles et procédures relatives aux contrôles qualité qui régissent nos responsabilités. La sécurité et la qualité des services dépendent en grande partie des retours d'information.

Nous signalons ainsi en toute transparence les anomalies ou écart de processus, stoppons et résolvons tout problème lié à la qualité et à la sécurité, puis nous proposons des mesures de prévention et d'amélioration adaptées.

4.3 Tolérance zéro en matière de corruption

Nous ne devons nous livrer en aucun cas à un acte de corruption et ne devons jamais engager un tiers pour effectuer une quelconque action que nous ne pouvons entreprendre nous-même de manière éthique ou légale.

Nous devons nous abstenir d'offrir, tenter d'offrir, autoriser ou promettre tout type de pot-de-vin, paiement de facilitation ou rétrocommission, à un agent public ou un organisme privé dans le but d'obtenir ou de conserver un marché ou un avantage indu. Au même titre, nous devons en aucun cas solliciter ou accepter de pot-de-vin ou de rétrocommission de la part d'un agent public ou d'un organisme privé.

Dans ce contexte, les gestes commerciaux, tels que les cadeaux et invitations de toute sorte, offerts à ou reçu de clients, fournisseurs et autres partenaires, doivent refléter des expressions de courtoisie admises dans le cadre de relations d'affaires normales et ne doivent influencer, ni donner l'impression d'influencer une décision commerciale.

4.4 Eviter les conflits d'intérêts

Dans le cadre de nos efforts visant à protéger la réputation de Freelance service, de nos clients et à nous assurer que nous agissons dans le seul intérêt de notre société, nous devons toujours chercher à agir avec loyauté et à éviter les situations où nos intérêts personnels interfèrent, ou peuvent sembler interférer, avec notre capacité à remplir nos fonctions sans parti pris.



4.5 Maintenir des relations de confiance

Nous entrons dans un dialogue ouvert avec nos clients et échangeons des informations sur nos activités et nos objectifs dans un esprit de transparence, en conformité avec les principes de gouvernance de nos clients et les règles de confidentialité applicables.

4.6 Coopérer avec les autorités

Nous coopérons avec les autorités compétentes et légitimes. Nous fournissons des informations exactes, précises et complètes à toute demande ou enquête diligentée par un agent public.